

COMMUNES DE BORDEAUX, LE HAILLAN, MERIGNAC, PESSAC

## **AVIS DE CONCERTATION**

Amélioration de la desserte en transports en commun de la zone d'activité  
aéroportuaire de Mérignac depuis Bordeaux Centre et vers le réseau ferroviaire.

Ajout d'une pièce complémentaire

— — — — —

Le public a été informé que par délibération n° 2014/0766, en date du 19 décembre 2014, le Conseil de Communauté, devenu le Conseil de la Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2015, a décidé d'ouvrir une concertation sur le projet d'amélioration de la desserte en transports en commun de la zone d'activité aéroportuaire de Mérignac depuis Bordeaux Centre et vers le réseau ferroviaire, sur les communes de Bordeaux, Le Haillan, Mérignac et Pessac.

Suite aux réunions publiques qui se sont déroulées entre le 17 et le 29 avril 2015 sur chacune de ces communes, il a été décidé de verser au dossier de concertation le document qui a été présenté lors de ces réunions.

Les dossiers de concertation, actuellement mis à la disposition du public, seront enrichis de cette pièce complémentaire :

- à la Cité Municipale de la Mairie de Bordeaux, 4 rue Claude Bonnier à Bordeaux.
- à l'Hôtel de Ville du Haillan,
- à l'Hôtel de Ville de Mérignac,
- à l'Hôtel de Ville de Pessac,
- à la Direction Territoriale Bordeaux, de Bordeaux Métropole – Tour 2000, 6ème étage – 1 Terrasse Front du Médoc – 33 000 Bordeaux.
- à la Direction Territoriale Ouest, de Bordeaux Métropole– Parc Sextant, 6-8 avenue des Satellites, 33 185 Le Haillan,
- à la Direction Territoriale Sud, de Bordeaux Métropole – Europarc B15, 15 avenue Léonard de Vinci – 33 600 Pessac,
- et à la Direction des Grands Travaux et des Investissements de Déplacements (Pôle Mobilité) de Bordeaux Métropole– 39-41 cours du Maréchal Juin – 1er étage à Bordeaux.

Cette pièce complémentaire sera tenue à disposition du public à compter du 18 mai 2015, lequel pourra formuler ses observations ou suggestions éventuelles sur les registres prévus à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et ce, pendant toute la durée de la concertation, ainsi que sur le site internet [www.participation.bordeaux-metropole.fr](http://www.participation.bordeaux-metropole.fr) (Rubrique : Grands projets; onglet : Desserte zone aéroportuaire).

La fin de la concertation sera annoncée par voie de presse.

Le président de Bordeaux Métropole.